



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **26 avril 2021**

Décision n° **CP-2021-0484**

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Plan métropolitain santé environnement (PMSE) - Appel à projet et à manifestation d'intérêt (AMI) 2021**

service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Athanaze

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : **vendredi 9 avril 2021**

Secrétaire élu : **Monsieur Jérôme Bub**

Affiché le : **mardi 27 avril 2021**

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Commission permanente du 26 avril 2021**Décision n° CP-2021-0484**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Plan métropolitain santé environnement (PMSE) - Appel à projet et à manifestation d'intérêt (AMI) 2021**

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 7 avril 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

La santé, comme l'a définie l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 1946, est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Au-delà de nos facteurs génétiques, de nombreux déterminants ont une influence sur la santé. Cette approche conduit à remettre en cause une logique de santé qui était jusque-là essentiellement curative, pour la réorienter vers davantage de prévention en y introduisant les éléments liés à la recherche d'un environnement sain.

Face à ces enjeux, la Métropole de Lyon a adopté un PMSE, par délibération du Conseil n° 2019-3786 du 30 septembre 2019, permettant d'affirmer cette posture préventive à travers l'ensemble des compétences de la collectivité.

En effet, elle concourt au bien-être dans la ville par son action sur le cadre de vie, en matière d'eau, d'air, de bruit, de qualité des sols, d'hygiène, de propreté, de collecte et de traitement des déchets. Elle joue également un rôle majeur dans l'aménagement de l'espace, dont on découvre chaque jour les incidences, par exemple sur l'activité physique que chacun peut avoir dans sa vie quotidienne.

Elle porte aussi des responsabilités dans les champs des solidarités tout au long de la vie : la périnatalité et la petite enfance avec la protection maternelle infantile (PMI), les collégiens avec la restauration collective, les personnes âgées en perte d'autonomie, celles en situation de handicap, de vulnérabilité, de précarité. Elle intervient également lors des épisodes de canicule et en amont, par l'adaptation de l'urbanisme et des logements pour faire face aux pics de chaleur amplifiés par le changement climatique.

Pour mettre en œuvre ce plan chaque année, la Métropole incite et soutient des actions d'initiative privée en santé-environnement à destination du territoire. En 2020, quatre associations œuvrant en ce sens ont été accompagnées dans le cadre d'un appel à projet consacré aux mobilités actives.

Pour 2021, les actions d'initiative privée visées, dans le cadre d'un nouvel appel à projet, devront se concentrer sur les territoires les plus sensibles mis en évidence dans le diagnostic de 2018.

II - Agir pour ma santé dans mon quartier : mettre à disposition des territoires les plus défavorisés un outil pour réduire les inégalités de santé

1° - L'objectif global

Le diagnostic des conditions de santé de la population métropolitaine a montré combien les inégalités environnementales se juxtaposent aux inégalités socio-économiques et sanitaires. Il a mis en évidence un écart existant entre les habitants du sud-est et les habitants du nord-ouest du territoire de la Métropole. Ce constat révèle que la défaveur sociale (indice prenant en compte les revenus des ménages, la part des bacheliers, la part d'ouvriers et le taux de chômage) accentue les impacts de l'environnement sur la santé.

Les quartiers politique de la ville (QPV) et les quartiers en veille active (QVA) sont confrontés à cette triple défaveur dans leur grande majorité. Cet appel à projet leur est ainsi destiné pour agir au plus près des populations qui en ont le plus besoin.

Les inégalités ont par ailleurs été renforcées par la crise de la Covid-19 : sur-occupation des logements plus fréquente, emplois moins favorables au télétravail ou davantage touchés par le chômage partiel, taux de contamination plus fort, etc.

2° - Un appel à projet et un appel à manifestation d'intérêt (AMI)

Le projet de 2021 s'inscrit dans l'idée de favoriser le développement d'un réseau d'acteurs en santé environnement pour agir auprès et avec les habitants des territoires. Pour ce faire, il s'agit de proposer des outils et un accompagnement permettant aux territoires de déployer des actions adaptées à leurs besoins. Par ce biais, les territoires peuvent agir pour la santé de leurs habitants et faire un pas de plus vers la réduction des inégalités de santé sur le territoire de la Métropole.

Ce projet se décline en 2 parties :

- un appel à projet visant à soutenir des structures locales têtes de réseau capables d'assurer la coordination de projets à destination, au plus, de 4 territoires QPV ou QVA : le nombre restreint de territoires visés répond à la volonté de concentrer des moyens importants pour obtenir un effet fort. Les projets retenus seront retenus par un comité de sélection composé des Vice-Présidents des différentes thématiques (santé-environnement, politique de la ville, etc.), à partir d'un dossier de candidature montrant la capacité de la tête de réseau à faire du lien avec les autres structures du territoire et les habitants ainsi que sa capacité à coordonner le projet. Une attention particulière sera également portée à la prise en compte des publics sensibles du fait de leur âge et/ou de leur vulnérabilité (isolement) ainsi qu'à la mixité du public envisagé, à la cohérence du projet sur le territoire et à la diversité des thématiques abordées,

- un AMI visant à recenser des structures expertes (associations, entreprises, etc.) souhaitant intervenir auprès des territoires permettra à la Métropole de constituer un pôle d'intervenants et des supports à destination des territoires pour traiter des thèmes de la santé environnement de manière adaptée aux différents publics.

Ce travail de recensement sera mis à disposition des têtes de réseau des territoires retenues et une mise en contact avec les structures expertes leur sera proposée. L'objectif est que ces structures expertes puissent intervenir auprès des territoires en leur proposant une expertise ou des outils pédagogiques en lien avec les thématiques suivantes, choisies pour leur pertinence auprès du public concerné :

- . la qualité de l'air intérieur,
- . la lutte contre la sédentarité, les modes actifs, l'activité physique,
- . l'alimentation,
- . le changement climatique,
- . le bruit,
- . l'hygiène et la propreté, la gestion des déchets,
- . les questions sanitaires émergentes.

III - Budget

Afin de mener cette action, un budget prévisionnel de 100 000 € a été identifié, permettant de couvrir les années 2021-2022 et d'intervenir sur 4 territoires.

Des conventions de subventionnement seront mises en place entre la Métropole et chacune des têtes de réseau coordonnant les actions au niveau local, afin de définir les modalités de soutien de leurs projets ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement et la mise en œuvre de l'appel à projet "Agir pour ma santé dans mon quartier" pour un budget de 100 000 €,

b) - le lancement d'un AMI visant à recenser des structures expertes et permettant de constituer un pôle d'intervenants et de supports à destination des territoires.

2° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 100 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P26O5008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 avril 2021.